



Zone UA : Cœur de ville de Crest - centre ancien ; forte densité.
 Zone UB : extensions urbaines à vocation mixte, distinguées en sous-secteurs UBa, UBb et UBc en fonction du type de bâti et de la densité ; forte, moyenne et plus faible.
 Zone UE : secteur à vocation d'équipements publics ou d'intérêt collectif au Sud Ouest de la commune.
 Zone UI : secteur à vocation d'activités économiques, à l'Ouest de la commune.
 Zone UL : secteur à vocation d'équipements publics ou d'intérêt collectif sportifs ou de loisirs au Sud Est de la commune.
 Zone 1AU : secteur ouvert à l'urbanisation à vocation principale d'habitat, au Sud Ouest de la commune - secteur Mazorel.
 Zone 1AUI : secteur ouvert à l'urbanisation à vocation principale d'habitat, au Sud de la commune - secteur Masse Panier.
 Zone 1AUI : secteur ouvert à l'urbanisation à vocation d'activités économiques, en entrée Ouest de la commune - secteur La Condamine.
 Zone 1AUJ : secteurs ouverts à l'urbanisation à vocation d'équipements publics ou d'intérêt collectif de loisirs et d'hébergement, au Sud de la commune - secteur Souboyras et Saint Féreol.
 Zone 2AUJ : secteur de réserve foncière pour le long terme, fermé à l'urbanisation, à vocation d'activités économiques - secteur Mazorel.
 Zone A : secteurs à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles.
 Zone N : secteurs naturels de Crest à protéger pour leur caractère d'espace naturel.

- Légende**
- ☐ Zones du PLU
 - +++ Dignes
- Zonage (Inconstructible)**
- Bds
 - R1
 - R2
 - R3
- Zonage (Constructible avec prescriptions)**
- B

Etat des lieux du risque inondation issu du porté à connaissance du risque inondation transmis par la DDT Drôme Mai 2021
 Sources : Etude hydraulique d'aires inondation du bassin versant de la Drôme (EGIS-EAU 07/2007)
 Etude complémentaires des affluents (GED-environnement 03/2011)
 Etude hydraulique d'aires inondation de la Saône mise à jour par SAFEGE (06/2020)
 Fond : BD PARCELLAIRE IGN

DEPARTEMENT DE LA DROME
Commune de CREST

PLAN LOCAL D'URBANISME

4.3
PLAN DE ZONAGE DU PLU
ET DU RISQUE INONDATION
Modification du PLU



ECHELLE : 1:8 000	Plan d'ensemble de la commune	
Prescription du PLU par délibération 26-06-2015	Approbation de la modification du PLU	